

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du vendredi 24 octobre 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 35, donne lecture des procurations, des questions ajoutées et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Françoise MAILLE-BARBARE

Ordre du jour :

- Modification du Plan d'Occupation des Sols
- Nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme
- Adhésion au service mutualisé de messagerie collaborative de Somme Numérique
- Modification des statuts de la CCS
- Maisons fleuries
- Décision modificative
- Remboursements de sinistres
- Indemnité de conseil au receveur
- Prime de fin d'année au personnel communal
- Subvention exceptionnelle

Questions ajoutées :

- Recensement de la longueur de la voirie classée dans le domaine communal pour le calcul de la DSR 2016
- Demandes de subvention au titre des amendes de police

Questions diverses

1 – Modification du Plan d'Occupation des Sols

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la modification n°4 du Plan d'Occupation des Sols porte sur la suppression de 4 emplacements réservés.

Il ajoute que deux emplacements réservés avaient déjà été supprimés lors de la modification n°3 de juin 2012 et propose d'approuver cette nouvelle modification.

Pour : Unanimité

2 – Nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} novembre 2013, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme n'instruit plus les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune en ce qui concerne les DP sans création de surface et les CU d'information et opérationnels. Pour continuer à bénéficier de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des PC, PA et DP avec création de surface, il convient de signer une nouvelle convention pour la période allant du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015.

Monsieur le Maire propose d'approuver la nouvelle convention et de l'autoriser à la signer.

Pour : Unanimité

3 – Adhésion au service mutualisé de messagerie collaborative de Somme Numérique

Monsieur le Maire informe que, depuis sa création en 2000, notre nom de domaine est hébergé chez Orange, moyennant un coût mensuel de 9,14 € TTC par mois.

Nos boîtes aux lettres, ainsi que l'accès Internet, sont également chez Orange pour un montant de 69 € HT par mois.

La mairie souhaite profiter de l'offre de Somme Numérique qui peut héberger notre nom de domaine gratuitement et qui propose un accès à nos boîtes aux lettres pour 15 € par an et par boîte.

Pour adhérer à ce service, il nous faut accepter la charte de fonctionnement de Somme Numérique.

Il ajoute, pour information, que la liaison internet sera reprise très prochainement par SFR pour 29,75 € par mois, pack routeur compris.

Pour : Unanimité

4 – Modification des statuts de la CCS

Monsieur le Maire propose d'accepter une modification des statuts de la Communauté de communes du Santerre, suite à la décision du Conseil communautaire du 31 juillet dernier.

Dans les compétences optionnelles, s'agissant du scolaire, périscolaire et animation, il sera ajouté au texte existant :

« **Gestion et développement du relais assistantes maternelles**

Création, aménagement, gestion et entretien de toutes nouvelles structures d'accueil de la petite enfance.

La Communauté de communes du Santerre pourra, en outre, apporter un concours financier aux structures associatives du canton œuvrant dans ces domaines »

Autre compétence :

« **Tourisme :**

Participation aux actions de développement touristiques locales et intercantionales

Aides aux manifestations à caractère culturel

Aides aux actions de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel »

Pour : Unanimité

5 – Maisons fleuries

Monsieur le Maire propose de valider les montants attribués cette année pour les récompenses des maisons fleuries qui seront remises aux lauréats le 28 novembre 2014 à 19h.

1^{er} prix : chèque cadeau de 40 euros (6 bons)

Du 2^{ème} au 5^{ème} prix : chèque cadeau de 20 euros (12 bons)

Félicitations : chèque cadeau de 10 euros (36 bons)

Ces chèques-cadeaux seront à utiliser chez les commerçants et artisans adhérents à l'association intercommunale « Les Partenaires du Santerre ».

Pour : Unanimité

6- Décision modificative

Afin de pouvoir procéder à la restitution de la CFE en faveur des auto-entrepreneurs, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative n° 1 suivante sur le budget général :

Diminution de crédits au compte 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement - 311 €

Augmentation de crédits au compte 7391178 – Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes + 311 €

Pour : Unanimité

7 - Remboursements de sinistres

Monsieur le Maire propose d'accepter les remboursements suivants en provenance des Assurances Mutuelles de Picardie :

- **6 405,73 €** et **1 975,24 €** pour le sinistre du 9 juin : dégât des eaux dans la salle des mariages,

- **841,50 €** pour le sinistre du 1^{er} mai : incendie de voiture sur le parking de la salle polyvalente. Il ajoute que, pour ce sinistre, la vétusté du candélabre, le remplacement de l'arbre et la remise en état de l'enrobé font l'objet d'un recours auprès de l'assureur du véhicule pour un montant de 2 393,50 €.

Pour : Unanimité

8 - Indemnité de conseil au receveur

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Monsieur Thierry FERANDELLE, receveur, les indemnités de conseil et de confection du budget pour l'année 2014 pour un montant de 607,26 € brut, soit 553,48 € net.

Pour : Unanimité

9 - Prime de fin d'année au personnel communal

Monsieur le Maire propose d'attribuer, comme chaque année depuis 1999, une prime au personnel communal et de reconduire le montant de 2013, soit 400 euros brut.

Il rappelle que cette prime est versée à tous les agents (stagiaires, titulaires, contractuels et contrats d'avenir) présents au 1^{er} novembre 2014 et au prorata de l'horaire de l'agent. Les agents à temps complet ayant moins de 6 mois d'ancienneté percevront 50 % de celle-ci.

Pour : Unanimité

10 - Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Amicale du personnel communal en remboursement des frais de la soirée du 13 juillet 2014 pour un montant de 257 € (repas et boissons servis aux musiciens, pompiers et artificiers).

Pour : Unanimité

Questions ajoutées :

11 - Recensement de la longueur de la voirie classée dans le domaine communal pour le calcul de la DSR 2016

Monsieur le Maire rappelle que la longueur de la voirie classée dans le domaine communal est un critère utilisé pour le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale.

Le dernier recensement a été effectué le 24 septembre 2008 et établissait la longueur des voies à 17 114 mètres.

Après révision, la longueur est de 17 787 mètres. Les rues de la seconde tranche du lotissement les Haies, Camille Leguillier, Paul Verlaine et une partie de la rue Camille Desmoulins, ont été ajoutées.

Il propose de prendre en compte ce linéaire dans les critères de calcul et d'attribution de la DSR 2016.

Pour : Unanimité

12 - Demandes de subvention au titre des amendes de police

Des places de stationnement ont été créées :

- Rue Victor Hugo : 17 places ; le montant des travaux est de 370 € HT,
- Rue Maurice Quillet : 20 places ; le montant des travaux est de 465 € HT.

Des feux et des panneaux de signalisation ont également été mis en place.

Pour ces opérations, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 30 % du montant HT auprès du Conseil général au titre des amendes de police.

Pour : Unanimité

Questions diverses

Monsieur THIÉRY fait part du mécontentement de certains Rosiérois, provoqué par la mise en sens unique de la rue Victor Hugo, rallongeant ainsi la distance pour se rendre dans le centre ville.

Madame PIOCHE rétorque que la distance à parcourir est exactement identique.

Madame CARON fait remarquer que la circulation dans les deux sens était très dangereuse.

Monsieur le Maire explique que ce sens unique a été mis en place pour assurer la sécurité des enfants : en effet, des parents déposant ou venant chercher leurs enfants à l'école primaire les faisaient descendre, non sur le trottoir, mais sur la chaussée.

Madame HECQUET indique que certains administrés s'interrogent sur la mise en sens unique de ladite rue dans ce sens et non inversement.

Madame PIOCHE explique qu'il y aurait eu dangerosité à la mettre dans l'autre sens : des véhicules sortant du parking aménagé devant la podologue Place Falize auraient pu heurter d'autres véhicules arrivant si le sens avait été inversé.

Madame CARON demande s'il a été procédé à un changement des horaires sur les panneaux installés rue Jules Verne.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et ajoute que des feux ont également été installés et clignotent pendant les horaires où la rue est interdite, c'est-à-dire aux moments d'entrée et de sortie des enfants de l'école maternelle et des élèves du collège Jules Verne.

Madame PIOCHE indique que la gendarmerie a procédé à des contrôles et verbalisé les contrevenants.

Madame MAILLE informe que la soirée des récompenses et des diplômes de brevet des collèges organisée par le Foyer Socio Educatif du collège aura lieu le vendredi 21 novembre à 18 heures 30 à la salle polyvalente.

Madame ROUVROY informe que le renouvellement des contrats aidés est de plus en plus compliqué : une formation extérieure et un suivi professionnel sont désormais obligatoires.

Monsieur le Maire ajoute avoir rencontré le Directeur du SMITOM qui lui a fait part des difficultés rencontrées par l'association Récup'Aire pour recruter du personnel : des personnes sans emploi ne sont pas intéressées par le travail.

Monsieur le Maire informe avoir vu dans le Courrier Picard un très bel article relatant l'inauguration de l'école maternelle Valentine Clément qui a eu lieu le 17 octobre dernier. Il fait part des remerciements formulés par Madame DODIER, Directrice, pour les services de la Mairie et de la Communauté de communes du Santerre. Il informe que les travaux de la salle multifonctions devraient être terminés fin novembre, que la salle serait alors inaugurée courant décembre et qu'un aménagement global de la rue du Colonel Sorlin sera réalisé.

Madame ROUVROY demande comment seront attribués les créneaux d'occupation de cette salle.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sera menée, que toutes les associations ne pourront pas l'occuper et que cette salle est destinée prioritairement aux activités scolaires et périscolaires.

Monsieur le Maire fait part des manifestations à venir :

- 11 novembre à 9 heures : Commémoration de l'Armistice 1918 au Monument aux Morts,
- 14 novembre à 20 heures 30 à la médiathèque : Conférence de Monsieur QUEYRAT, Président du Souvenir Français, sur Adrienne DUMEIGE,
- 5 décembre à 19 heures : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie au Monument aux Morts,
- 14 décembre à 12 heures à la salle polyvalente : Repas des aînés,
- 20 décembre : Distribution des colis de Noël aux aînés,
- 23 janvier 2015 à 19 heures : Vœux du Président de la Communauté de communes du Santerre,
- 7 février 2015 à 20 heures 30 à la salle socioculturelle : Représentation théâtrale par « les Joyeux Lurons du canton d'Ailly-le-Haut Clocher ».

Monsieur le Maire clôture la séance à 20h20.